

AVIS DE CONCOURS

SAGE-FEMME TERRITORIALE – SESSION 2023

Le centre de gestion du Doubs organise à compter du 20 mars 2023 dans le secteur du Pays de Montbéliard, un concours de sage-femme territoriale, session 2023, pour 17 postes.

Le détail des épreuves peut être consulté dans le [guide du concours](#) de sage-femme territoriale en ligne sur <http://www.cdg25.org/>.

| |
|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION |
| Le concours de sage-femme territoriale est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes au titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique susvisé ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code. |
| PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION |
| Retrait des dossiers : Préinscription du 25/10/2022 au 30/11/2022 : <ul style="list-style-type: none">- sur le site internet du centre de gestion du Doubs www.cdg25.org- ou par l'intermédiaire du portail national «concours-territorial.fr» Dépôt des dossiers : date limite de dépôt : 08/12/2022 <ul style="list-style-type: none">- sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf)- ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi- ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX. Les demandes de modification de voie de concours ne sont possibles que jusqu'à : <ul style="list-style-type: none">- la date limite d'inscription en réalisant une nouvelle préinscription par internet- la date de clôture d'inscription par écrit (courrier ou mail à concours@cdg25.org). Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (08/12/2022) pour être considéré comme inscription. |

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.